



« La politique de la concurrence et la lutte contre les monopoles »

- NOTE CONCEPTUELLE -

Alger : 04 novembre 2021

Dans un contexte où l'économie mondiale est en phase de résilience et de relance par rapport à la crise de la COVID 19, les perspectives économiques mondiales prévoient de nouvelles formes de régulation et de gouvernance du développement.

En matière de concurrence, il est désormais largement reconnu que le contrôle des pratiques anticoncurrentielles ne peut plus reposer sur l'élaboration et la mise en œuvre stricto sensu de politiques nationales, mais de cadres juridiques supranationaux relatifs à des politiques concurrentielles assorties de mécanismes de contrôle et de répression appropriés, des pratiques déloyales, dont les pays concernés devraient se doter. Exemple de la ZLECAF pour les pays africains.

Le paradoxe entre l'émergence d'un espace économique structuré à l'échelle globale et le vide institutionnel qui règne en matière d'organisation de la rivalité concurrentielle, soulève une question de fond.

En Algérie, il est indispensable, pour instaurer un nouveau modèle économique basé sur la diversification de la croissance, d'aborder les questions de concurrence dans une perspective mondiale et régionale, qui prennent en charge, les défis et les enjeux d'une concurrence globalisée et l'évolution récente de l'antitrust international.

Dans ce contexte, la mise en place de réformes économiques axées sur une logique de marché et des mécanismes de concurrence et de lutte contre les abus de position dominante et monopolistique, exige l'enracinement du concept d'économie de marché comme un pas crucial vers le déploiement d'une concurrence loyale, afin de garantir la stabilité du marché et la protection des intérêts légitimes des consommateurs.

I. LE CONTEXTE

Dans le contexte international en matière de monopole, les répercussions économiques de la pandémie de la COVID 19 (faillites notamment des PME) font que les grandes entreprises pourraient accroître leur domination sur leurs concurrents les plus fragiles.

En effet, bien avant la pandémie de la COVID 19, les grandes entreprises avaient déjà pris des parts de marché à leurs concurrents de plus petite taille, en particulier dans le secteur technologique, où les plates-formes numériques favorisent les acteurs historiques et les sociétés innovantes.

Les données historiques tendent à montrer que le ralentissement économique actuel va renforcer l'écart entre les entreprises. Certains indicateurs montrent en effet qu'au cours des vingt dernières années, l'intensité de la concurrence a diminué sur les marchés des pays développés, notamment aux États-Unis ; en revanche les monopoles sont de plus en plus contestés.

Dans tous les cas, une situation monopolistique ne peut être étudiée sans traiter de sa relation directe et explicite avec les comportements de position dominante, ni en faisant abstraction des effets des concentrations économiques (fusions/acquisitions).

Dans le contexte national, le marché s'est caractérisé récemment par une hausse importante des prix sur le marché notamment des produits alimentaires. Cette augmentation est due au trend haussier des prix à l'international induite, en partie, par les retombées de la pandémie (Covid-19) et exacerbée par les comportements spéculatifs (dont la rétention des stocks) des opérateurs agissant en situation monopolistique, sinon en oligopoles.

Les pouvoirs publics viennent d'initier récemment des mesures coercitives tendant à réguler le marché par l'intensification des contrôles et la lutte contre les situations monopolistiques, tout en envisageant la pénalisation de l'acte spéculatif.

Il convient de signaler que l'article 7 de l'ordonnance 03-03 du 19 juillet 2003 modifiée et complétée relative à la concurrence «... prohibe tout abus de position dominante ou monopolistique sur un marché ou un segment de marché... ».

III-OBJECTIFS

Cette rencontre permettra aux participants d'engager un débat et d'échanger sur les problématiques liées à la question de la concurrence et la lutte contre les monopoles et de passer en revue le dispositif législatif et réglementaire régissant ces problématiques.

Cette rencontre constituera, par ailleurs, une opportunité pour engager une réflexion susceptible d'aider à la préparation d'une feuille de route assortie d'un plan d'action, visant le renforcement des mesures de la concurrence et celles de la lutte contre les monopoles, en commençant par une mise à niveau des textes législatifs et réglementaires, à même de stabiliser le marché et protéger les intérêts légitimes des consommateurs.

Elle sera animée par des experts internationaux et nationaux qui participeront à l'enrichissement du débat, et plus de participants représentant des différents départements ministériels, du patronat et des dirigeants des entreprises publiques et privés, des banques nationales, des compagnies d'assurance, des représentants de la société civile, ainsi que des chercheurs et des universitaires.

IV-QUESTIONS SUSCEPTIBLES D'ENGAGER LES DEBATS

Les questions suivantes pourraient susciter les débats :

1. Quels sont les obstacles à l'intensification de la concurrence sur les marchés des pays en développement tels que l'Algérie ?
2. L'ouverture à la concurrence des monopoles naturels (SNTF –SONELGAZ-SEAAL..) et des monopoles légaux ou institutionnels (AIR ALGERIE- NAFTAL-ANEP...) peut-elle contribuer à la baisse des prix et donc participer à la réduction des subventions de l'Etat ?

3. Est-ce que les autorités de régulation jouent véritablement le rôle que la législation et la réglementation leur ont assigné et peuvent-elles considérer qu'elles jouissent effectivement du statut d'autorité administrative autonome (AAI) ?
4. Le Monopole en soi n'étant pas illégal dans l'absolu puisque la loi algérienne « prohibe les abus de position monopolistique sur le marché ou un segment de marché » quel seraient les dispositifs et mécanismes à mettre en place pour surveiller et réprimer ces abus ?

Cette liste de questions n'étant pas exhaustive, les participants peuvent la compléter par leurs commentaires et interrogations.